

L'an deux mil vingt, le 22 septembre à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Maire.

**Date d'envoi de convocation** : 15 septembre 2020

### **ORDRE DU JOUR**

- |                               |                                                                                                       |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Délibération 44/2020 :</b> | Adoption du Règlement intérieur                                                                       |
| <b>Délibération 45/2020 :</b> | Désignation de la commission d'appel d'offres                                                         |
| <b>Délibération 46/2020 :</b> | Mise en place et désignation dans les commissions facultatives                                        |
| <b>Délibération 47/2020 :</b> | Droit à la formation des élus                                                                         |
| <b>Délibération 48/2020 :</b> | Désignation d'un représentant à la CLECT                                                              |
| <b>Délibération 49/2020 :</b> | Evaluation des charges transférées                                                                    |
| <b>Délibération 50/2020 :</b> | Cession d'un véhicule                                                                                 |
| <b>Délibération 51/2020 :</b> | Admission en non valeur                                                                               |
| <b>Délibération 52/2020 :</b> | CRAC Dolmont                                                                                          |
| <b>Délibération 53/2020 :</b> | CRAC Erriaux II                                                                                       |
| <b>Délibération 54/2020 :</b> | Mise à jour des plans de financement pour les fonds de concours :<br>tribune du stade Jean Leroy      |
| <b>Délibération 55/2020 :</b> | Mise à jour des plans de financement pour les fonds de concours :<br>aménagement du parc Léo Lagrange |
| <b>Délibération 56/2020 :</b> | Renouvellement membres de la CIID                                                                     |
| <b>Délibération 57/2020 :</b> | Désignation du représentant de la commune au GIP Chartres<br>métropole restauration                   |

**Délibération 58/2020 :** Autorisation donnée au Maire de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme

**Délibération 59/2020 :** Avis sur le projet de création de forages d'eau potable à Andrevilliers

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés :**

M. JAMINAIS Christian, (pouvoir à Mme GOIMBAULT Christine), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline)

**Absents ou excusés :** -

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

Avant l'ouverture de la séance, M le Maire présente aux conseillers municipaux Mme Sylvie SERREAU qui est le nouvel agent d'accueil à l'ESPACE.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 10 JUILLET 2020**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020, lequel est approuvé à l'unanimité.

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Décision 08/2020 du 3 septembre 2020 : attribution du marché de construction d'une tribune au stade Jean Leroy à la société BATISPORT SARL, pour un montant total de 89 226.40 € HT soit 107 071.68 € TTC.

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales oblige dorénavant toute commune de plus de 1 000 habitants à adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois suivant son installation.

Pour une commune de plus de 1 000 habitants et de moins de 3 500 habitants, les dispositions obligatoires à adopter au sein du règlement intérieur sont les suivantes :

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 22 septembre 2020*

- les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (article L.2121-12), comme le délai de dépôt des demandes ;
- les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales (article L.2121-19), comme leurs délais de réponse ou de dépôt par les conseillers ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (article L.2121-27-1)

M le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur qui était joint à la convocation.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur joint en annexe comprenant 12 articles.
- DIT que ce règlement est applicable dès que la délibération s'y rapportant sera certifiée exécutoire.
- DIT que ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération de l'assemblée communale.

### **DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une Commission d'appel d'offres qui se réunira pour tous les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée : elle choisit en effet le titulaire des marchés au-delà de + de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux et + de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services.

Cette Commission est composée du Maire ou de son représentant et de trois élus. Il est également nécessaire de désigner des suppléants en nombre égal.

Sont candidats aux postes de membres titulaires :

- Jacky BOURGOGNE
- Xavier ROBERT
- Christian JAMINAIS

Sont candidats aux postes de membres suppléants :

- Jean-Paul SEGARD
- Bernard FERROL
- Morgane THOMAS RAMADOU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations au sein de la Commission d'appel d'offres,
- Désigne à l'unanimité les candidats précités aux postes de membres de la commission d'appel d'offres.

## **MISE EN PLACE ET DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS FACULTATIVES**

M le Maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le nombre de commissions est librement fixé par le conseil, tout comme le nombre de membres qui les composent.

M le Maire propose de désigner les membres des commissions communales suivantes :

Commission Finances : constituée de 7 membres

Commission Urbanisme et travaux : constituée de 5 membres

### **Sont candidats à la commission Finances :**

- Françoise MAILLY
- Jacky BOURGOGNE
- Isabelle GUYET
- Xavier ROBERT
- Delphine PICHOT-TOURTAUD
- Jérôme TESTE
- Christine GOIMBAULT

### **Sont candidats à la commission Urbanisme et travaux**

- Jacky BOURGOGNE
- Joëlle BAUDE
- Jean-Paul SEGARD
- Mickaël KONCZYLO
- Morgane THOMAS RAMADOU

M le Maire constate qu'il y a autant de candidatures que de postes à pourvoir au sein de ces 2 commissions, de ce fait, ceux-ci sont automatiquement désignés.

## **DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

M le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions. Le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit à la formation en déterminant les orientations et les crédits ouverts au budget.

Le débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal, effectué à l'occasion de la présentation du compte administratif, permet au conseil municipal de fixer éventuellement les nouvelles orientations de la formation des élus et de débattre des crédits consacrés à la formation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité définit comme suit les modalités pratiques du droit à la formation :

- Le droit à la formation est un droit individuel. Chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre ;

- Le droit à la formation concerne l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élu local ;
- les orientations suivantes sont définies en matière de formation :
  - o Toutes les thématiques relatives à l'action publique locale ;
  - o Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions ou groupes de travail ;
  - o Les formations favorisant la productivité personnelle : prise de parole, bureautique ...
- Une somme minimum de 3 500 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535. La somme inscrite pourra être modifiée en cours d'exercice budgétaire par décision modificative ;
- Un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune sera annexé au compte administratif.

Mme GOIMBAULT demande quelle somme est inscrite au budget 2020, par rapport à la somme minimum annoncée dans la délibération. Une somme de 2000€ était prévue, elle sera modifiée pour être portée à 3500 €. Ce montant minimum pourra lui-même être modifié par la suite en fonction des besoins.

M le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter régulièrement les catalogues de formation sur le site de l'association des maires d'Eure et loir ; ils peuvent s'adresser au secrétariat général pour tous renseignements.

#### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 16 juillet 2020, a établi les règles qui régissent la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : chaque commune est représentée par un conseiller municipal titulaire et un conseil municipal suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne M GAULLIER Jacky pour représenter la commune au sein de cette CLECT et Mme MAILLY Françoise en qualité de suppléante.

#### **EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – CHARTRES METROPOLE**

Dans sa séance du 3 mars 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, les rapports d'évaluation des charges transférées pour les compétences : « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie » et « archéologie préventive ».

Au cours de la même séance, il a été convenu que la CLECT reporterait à sa prochaine séance l'évaluation de la compétence « gestion des eaux pluviales ».

Les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes des communes. Il appartient donc aujourd'hui à la commune de délibérer sur les rapports précités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions n°2020-02 « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie » et 2020-03 « archéologie préventive » et leurs annexes.
- PRECISE que la CLECT a tenu à reporter à sa prochaine séance l'évaluation de la compétence « gestion des eaux pluviale » (décision 2020-01).
- RAPPELLE que les montants des évaluations de charges permettront des corrections sur les attributions de compensation des communes concernées (pour notre commune : une diminution de l'attribution de compensation de 3 465.80 €, ce qui correspond à 62 poteaux incendie transférés à Chartres métropole, le prix unitaire du transfert pour chaque poteau étant de 55.90 €).

### **CESSION D'UN VEHICULE**

La commune a décidé pour l'année 2020 de remplacer un tracteur des services techniques par un matériel plus récent. Cet achat implique auprès du marchand la reprise de l'ancien tracteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de sortir de l'inventaire le véhicule immatriculé AA-281-KQ, enregistré sous le numéro N° 2009000621757 d'une valeur nette comptable de 45 079.01 €
- Accepte la reprise de ce véhicule, pour un montant de 18 000 €, par la société DESCHAMPS - 78660 Orsonville.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le trésorier nous a transmis une liste de 4 produits irrécouvrables de la commune pour les années 1990, 1991 et 2012, pour un montant total de 266.76 €. Il est proposé d'apurer ces produits irrécouvrables, étant précisé que les sommes concernées, même admises en non valeur, peuvent être recouvrées par la suite si un débiteur est identifié et solvable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'admettre en non valeur la somme de 266.76 €.

### **CRAC DOLMONT**

La SAEDEL, aménageur mandaté par la commune pour mener à bien l'opération de création de lotissement « Dolmont », a transmis son rapport annuel d'activités relatif à l'exercice 2019.

Après avoir pris connaissance de la note de conjoncture ainsi que du bilan chiffré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M le Maire ou son représentant à approuver les pièces du rapport d'activités 2019 de la SAEDEL sur l'opération « Quartier de Dolmont ».

## **CRAC ERRIAUX II**

La SAEDEL, aménageur mandaté par la commune pour mener à bien l'opération de création de lotissement « Les Erriaux II », a transmis son rapport annuel d'activités relatif à l'exercice 2019.

Après avoir pris connaissance de la note de conjoncture ainsi que du bilan chiffré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M le Maire ou son représentant à approuver les pièces du rapport d'activités 2019 de la SAEDEL sur l'opération Les Erriaux II.

## **MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES FONDS DE CONCOURS : TRIBUNE DU STADE JEAN LEROY**

Le Conseil municipal par délibération du 28 janvier 2020 a déposé des demandes de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds départemental d'investissement (FDI) et de fonds de concours de Chartres métropole pour les projets suivants :

- Construction d'une tribune pour le stade Jean Leroy
- Aménagement du parc Leo Lagrange

Le conseil départemental a indiqué à la commune avoir décidé de financer ces projets. En revanche, ceux-ci n'ont pas été instruits par Chartres métropole, dans l'attente de devis définitifs sur ces opérations, afin d'ajuster au mieux le montant des fonds de concours.

Le conseil municipal est donc invité à réitérer ses demandes de subvention, au vu du chiffrage prévisionnel ajusté sur ces deux dossiers.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite auprès de Chartres métropole une subvention de 31 155.84 € au titre du Fonds de concours pour le projet de construction d'une tribune au stade Jean Leroy, sur un montant prévisionnel total de 96 926.40 € HT soit 116 311. 68 € TTC.

## **MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES FONDS DE CONCOURS : AMENAGEMENT DU PARC LEO LAGRANGE**

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite auprès de Chartres métropole une subvention de 12 161 € au titre du Fonds de concours pour l'aménagement du parc Léo Lagrange, sur un montant prévisionnel total de 40 535.00 € HT soit 48 642.00 € TTC.

Mme GOIMBAULT s'étonne d'avoir lu dans la presse que M le Maire se targuait d'avoir en projet la construction de cette tribune pour le foot et l'aménagement du parc Léo Lagrange, alors que ces projets étaient déjà prévus au budget du mois de décembre 2019. Ce ne sont pas des projets de la nouvelle municipalité mais des projets de l'ancienne mandature qui trouvent leur concrétisation. Les budgets étaient déjà votés.

M le Maire acquiesce, mais trouve aberrant qu'il ait fallu se battre pour récupérer les documents afin de finaliser ces dossiers.

### **RENOUVELLEMENT MEMBRES DE LA CIID**

Conformément au code général des impôts, Chartres métropole doit instituer une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission participe à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Une liste de 40 personnes doit être dressée (20 titulaires et 20 suppléants) au sein de laquelle l'administration fiscale choisira 10 titulaires et 10 suppléants.

La commune peut délibérer pour présenter des candidats à cette liste. Mme GOIMBAULT a fait acte de candidature.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité propose Mme Christine GOIMBAULT pour faire partie de la liste dressée par Chartres métropole dans le cadre du renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs.

### **DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION**

La commune a adhéré à un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la restauration scolaire en novembre 2018. Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP pour le mandat 2020-2026.

M le Maire propose la candidature de Mme MAILLY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Mme MAILLY Françoise pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « Chartres Métropole Restauration ».

### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

Dans le cadre des projets d'aménagement et de construction actuellement en cours : construction d'une tribune pour le stade Jean Leroy et aménagement du quartier des Rousserolles, M le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de déposer auprès du service instructeur les demandes d'autorisation d'urbanisme.

A cette occasion M le Maire indique en effet qu'il va certainement être nécessaire de déposer un permis d'aménager modificatif aux Rousserolles, sur la recommandation de Mme Deschamps, Cheffe du Service Urbanisme à Chartres métropole. Il est apparu que la surface des lots destinés aux professionnels de santé n'était pas suffisante pour respecter les contraintes du règlement du PLU. Les opérations envisagées ne seraient pas réalisables, de ce fait le compromis de vente sur l'un des lots, signé le 4 mars 2020, devrait être caduque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des projets précités y compris les demandes d'autorisations modificatives et tout acte qui serait nécessaire et lié.



M le Maire déplore les difficultés à faire aboutir l'aménagement des Rousserolles et l'accueil des professionnels de santé. La municipalité explore actuellement toutes les possibilités pour vendre ces 2 lots vacants à d'autres professionnels. A défaut il conviendra de modifier le permis d'aménager pour changer la destination des lots.

Mme PICHOT TOURTAUD demande pour quelle raison un compromis de vente a été signé sur l'un des lots sans que la faisabilité ne soit étudiée. Mme GOIMBAULT indique que le projet du professionnel de santé a évolué plusieurs fois dans le temps et plusieurs architectes se sont succédés. Elle indique également que si la destination des terrains change il sera nécessaire de modifier le prix de vente au m2.

### **AVIS SUR LE PROJET DE CREATION DE FORAGES D'EAU POTABLE A ANDREVILLIERS**

M le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique organisée à l'initiative de Chartres métropole se tient en mairie du 9 septembre au 9 octobre 2020.

Il s'agit d'une enquête publique unique ayant pour objet : l'exploitation des captages d'eau potable A1 et A2 à Andrevilliers, la définition des périmètres de protection autour de ces captages, autorisant le prélèvement et la dérivation dans les eaux souterraines et l'assujettissement aux servitudes afférentes aux périmètres de protection.

M le Maire indique que l'eau de ces forages est de bonne qualité avec très peu de nitrate, mais du fer qui sera traité. Toutefois les périmètres de protection vont entrainer des contraintes et restrictions d'usage pour les riverains, comme les mises aux normes des cuves à fioul ou d'assainissement.

Le CNB pourrait bénéficier d'une dérogation pour utiliser un bateau thermique pour des raisons de sécurité des pratiquants.

Mme GOIMBAULT indique que des financements de l'agence de l'eau peuvent être mobilisables pour les mises aux normes des particuliers. M le Maire indique que c'est éventuellement possible mais que cela reste à confirmer.

M le Maire indique que cela remet également en cause le projet de création d'une aire de camping car sur le site du CNB, même si le projet reste possible sur l'emplacement initialement envisagé, sur le site de l'ancienne station d'épuration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à l'exploitation de ces forages pour la commune et pour l'agglomération, donne un avis favorable dans le cadre de l'autorisation environnementale.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme MAILLY indique que suite à l'enquête effectuée auprès des parents sur leur besoin en service de garderie au-delà de 18h30, seulement 4 enfants resteraient de façon certaine, le reste des besoins étant occasionnel.

Pour cette raison, il a été décidé de ne pas modifier les horaires de la garderie.

Suite à la réunion du groupe de travail « Ecole Label numérique », les directrices sont en attente du retour de l'inspection, avant de signer les commandes de matériel.

Enfin un plan de continuité pédagogique est en cours de rédaction avec les directrices d'écoles ; il serait activé en cas de crise sanitaire.

M BOURGOGNE revient sur l'aménagement du Parc Leo Lagrange.

Le projet est finalisé, les jeux proposés aux assistantes maternelles dans le projet initial ont été conservés, ce sont des jeux s'adressant à des très jeunes enfants.

Tout en restant dans l'enveloppe financière, il a été décidé de proposer une pyramide en plus, pour les enfants plus grands.

La table de ping pong est toujours prévue.

L'aménagement devrait être fonctionnel début janvier.

Le projet de construction d'une tribune pour le stade Jean Leroy est lancé après le choix de l'entreprise. Celle-ci confirme la commande des couleurs pour les sièges : rouge et noir, soit les couleurs du club.

Rendez-vous a été pris avec les services de l'équipement pour régler le problème de la vitesse excessive dans certaines rues et hameaux, et expertiser les axes principaux où il serait judicieux de poser des ralentisseurs.

Mme CHAUVEAU dit que les ralentisseurs sont dangereux.

M BOURGOGNE rétorque que la vitesse est aussi dangereuse...

M le Maire précise que les riverains seront consultés avant toute pose de ralentisseurs.

Cela concerne aussi les hameaux, Berneuse, la Taye ...

Mme BAUDE indique que des camions circulent rue des varennes. M BOURGOGNE indique qu'il doit s'agir des camions de transport vers le chantier des Rousserolles, une autorisation d'emprunter ce passage leur a été donnée par la mairie en janvier dernier.

Mme GOIMBAULT indique que la dérogation devait être temporaire. Que depuis les travaux de réalisation d'une voie de contournement en 2003, les camions ne passent plus dans le centre de la commune. Malgré le non-respect des interdictions par certains chauffeurs, ou les livraisons, les nuisances sont moindres.

Mme GUYET revient sur l'embauche depuis le 7 septembre 2020 de Sylvie SERREAU qui a été présentée avant l'ouverture de la séance. Son temps de travail se partage entre le CCAS et la mairie. L'ESPACE est ainsi désormais réouvert tous les matins de 9h à 11h30, du lundi au vendredi.

L'assistante sociale reprend ses permanences tous les mardi matin.

La mission locale ne viendra plus que le 1<sup>e</sup> lundi matin de chaque mois à compter du mois d'octobre.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 22 septembre 2020*

Le Cyber emploi est en train de rouvrir ses services ; une réunion se tiendra à la fin du mois. Le conseil départemental souhaite moderniser et professionnaliser le service.

Le samedi 3 octobre, aura lieu une matinée de nettoyage citoyen dans la commune, en collaboration avec les associations Douce Eure et Sports et nature.

Le repas des aînés a été annulé du fait des conditions sanitaires.

Un questionnaire est en cours de rédaction à destination des seniors pour mettre en place des activités qui correspondent à leurs besoins et envies.

Certaines activités ont dû être mises de côté en raison de la crise sanitaire.

M ROBERT revient sur l'organisation du forum des associations.

25 associations étaient présentes, la journée s'est très bien déroulée. Il remercie tous les élus qui ont participé à l'organisation.

Certaines associations constatent une réticence à s'inscrire à cause du contexte épidémique et craignent une année difficile financièrement.

Un protocole sanitaire a été mis en place dans les bâtiments communaux pour les utilisations associatives, avec notamment leur mise à disposition de matériel et produits d'entretien par la mairie.

Les assemblées générales des différentes associations repartent, avec des demandes auxquelles la municipalité tâchera de répondre.

Mme TOURTAUD expose le redémarrage des activités à la médiathèque :

Aux écoles, pour le moment les classes vont visiter l'exposition Maïté Vilar (qui est visible jusqu'à la semaine prochaine).

La responsable travaille plutôt sur la mise à disposition de caisses thématiques pour les écoles.

L'activité bébés lecteurs pourrait reprendre sous forme de groupes restreints de 10 personnes mais pour le moment les assistantes maternelles sont réticentes.

Il est de même pour les animations de fin de mois qui pourraient reprendre avec une jauge réduite.

L'idée est de maintenir l'offre culturelle en l'adaptant au contexte.

Le concert de l'artiste Sanseverino sera en revanche reporté, parce qu'il n'était pas envisageable de restreindre le nombre de personnes admises à y assister.

Le salon Art et créations aura lieu les 7 et 8 novembre 2020 dans les 2 salles des fêtes du rez-de-chaussée, ce qui permettra de garantir le respect des gestes barrières et la distanciation.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 13 décembre. Chacun est invité à soumettre des idées d'exposants.

Un inventaire des décorations de Noël a eu lieu avec le responsable des services techniques. Les anciennes décorations de la rue Jean Moulin vont être reprises et de nouvelles seront achetées ou déplacées, l'idée étant de chercher la cohérence et l'harmonie dans les nouvelles illuminations.

M TESTE poursuit son travail avec ses collègues adjoints sur les informations à communiquer sur les différents canaux.

*Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 22 septembre 2020*

La confection du Project'eure est en cours, la distribution se fera prochainement.  
Il indique être ouvert à toutes idées de communication de la part des conseillers municipaux.

Mme GOIMBAULT demande pour le prochain numéro la date de parution ou la date à laquelle le texte réservé au groupe minoritaire doit être présenté, conformément à ce que prévoit le règlement intérieur. M TESTE indique qu'il la lui communiquera.

M le Maire propose d'allouer à chaque groupe d'élus une tribune de 1200 signes, ce qui est plus précis que le quart de page mentionné dans le règlement intérieur.

Pour information, il indique qu'à Luisant le groupe d'élus minoritaires dispose de 1000 caractères.

M TESTE indique qu'il envisage de limiter la parution papier du bulletin. Les habitants qui souhaiteraient recevoir celui-ci en version numérique par mail seront invités à venir chercher un autocollant en mairie, à poser sur leur boîte à lettres.

A cette occasion Mme THOMAS RAMADOU regrette d'avoir reçu trop de mails et trop de pièces jointes dans le cadre de la convocation, rendant difficile l'accès à l'information.

Elle demande s'il est possible d'optimiser les envois de pièces jointes, en allégeant aussi les flux par mail, une solution avec google drive pourrait être envisagée.

M le Maire acquiesce à cette remarque pertinente qui sera prise en compte.

Il indique également que dans le futur il souhaite rendre plus vivantes les séances de conseil municipal avec des projections sur les sujets soumis à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

---

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 22 septembre 2020 :

| <b>N°<br/>d'ordre</b> | <b>Délibérations</b>                                                                               | <b>Certifié exécutoire<br/>compte tenu de la<br/>transmission en<br/>Préfecture le</b> |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 44/2020               | Adoption du Règlement intérieur                                                                    | 24/09/2020                                                                             |
| 45/2020               | Désignation des membres de la commission d'appel d'offres                                          | 24/09/2020                                                                             |
| 46/2020               | Désignation des membres des commissions facultatives                                               | 24/09/2020                                                                             |
| 47/2020               | Droit à la formation des élus                                                                      | 24/09/2020                                                                             |
| 48/2020               | Désignation d'un représentant à la CLECT                                                           | 24/09/2020                                                                             |
| 49/2020               | Evaluation des charges transférées                                                                 | 24/09/2020                                                                             |
| 50/2020               | Cession d'un véhicule                                                                              | 24/09/2020                                                                             |
| 51/2020               | Admission en non valeur                                                                            | 24/09/2020                                                                             |
| 52/2020               | CRAC Dolmont                                                                                       | 24/09/2020                                                                             |
| 53/2020               | CRAC Erriaux II                                                                                    | 24/09/2020                                                                             |
| 54/2020               | Mise à jour des plans de financement pour les fonds de concours : tribune du foot                  | 24/09/2020                                                                             |
| 55/2020               | Mise à jour des plans de financement pour les fonds de concours : aménagement du parc Léo Lagrange | 24/09/2020                                                                             |
| 56/2020               | Renouvellement membres de la CIID                                                                  | 24/09/2020                                                                             |
| 57/2020               | Désignation du représentant de la commune au GIP Chartres métropole restauration                   | 24/09/2020                                                                             |
| 58/2020               | Autorisation donnée au Maire de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme                    | 24/09/2020                                                                             |
| 59/2020               | Avis sur le projet de création de forages d'eau potable à Andrevilliers                            | 24/09/2020                                                                             |